

Projet Educatif et Pédagogique de l'A.L.C « 11/ 15 ans »



Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises 2022-2023



Région académique
OCCITANIE



Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
26 avenue Pasteur, 34190 Ganges

Tel : 04 67 73 78 60 / courriel : contact@cdcgangesumene.fr / site : cdcgangesumene.fr

Sommaire

Préambule

Identification des partenaires

- I. **Rappel du projet éducatif de l'organisateur**

- II. **Fonctionnement**
 1. **Accueil de loisirs périscolaire/Accueil de loisirs au Collège**
 2. **L'équipe d'animation**
 3. **Le Collège Louise Michel**
 4. **Horaires et périodes**
 5. **L'inscription**
 6. **Les locaux**

- III. **Intentions éducatives de l'équipe d'encadrement**
 1. **Objectifs pédagogiques**

 2. **Rôle de l'équipe d'animation**
 - a) **Rôle de la direction**
 - b) **Rôle des animateurs**

 3. **Cadre éducatif de l'équipe**

 4. **Le Public « les 11 / 25 ans »**

 5. **Sécurité matérielle, affective et physique**
 - a) **La sécurité matérielle**
 - b) **La sécurité physique et affective**
 - c) **Hygiène, santé**
 - d) **Les règles de vie**

Préambule

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises propose depuis le 01 octobre 2018, un nouveau type d'accueil dans son pôle Education, Enfance et Jeunesse.

C'est un espace ouvert et accessible à tous les jeunes scolarisés au Collège Louise Michel de Ganges.

Ce projet pédagogique, d'une temporalité annuelle, est établi par la directrice en poste conformément à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs à (Caractère Éducatif). Il est amené à évoluer en fonction des changements et évolutions de l'accueil au collège.

Le projet pédagogique met en avant les objectifs éducatifs de l'organisateur, il vient préciser le fonctionnement et ses actions. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les partenaires, les parents / les jeunes et l'ensemble du personnel du collège.

Il permet de donner du sens aux activités proposées. Il aide à construire les intentions et démarches pédagogiques qui seront développées tout le long de l'année scolaire 2022/2023.

IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

L'ORGANISATEUR / CCCGS

Nom : Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Adresse : 26, avenue Pasteur – BP 114 - 34190 Ganges

Président : M. Michel FRATISSIER

Courriel : contact@cdcgangesumene.fr

Site : www.cdcgangesume.fr

Téléphone : 04 67 73 78 60

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) est un EPCI créé en 2000. Elle est composée de 13 Communes : 9 héraultaises (Ganges, Brissac, St Bauzille de Putois, Cazilhac, Laroque, Montoulieu, Agones, Gornies, Moulés et Baucels) et 4 gardoises (Sumène, Saint Julien de la Nef, Saint Martial et Saint Roman de Codières). L'ouverture aux Communes gardoises date de 2004.

LE PARTENAIRE PRIVILEGIE / LE COLLEGE PUBLIC DE GANGES

Nom : Collège Louise Michel

Adresse : Place Jules Ferry, 34190 Ganges

Nombre d'enfants scolarisés : 646 → pour l'année scolaire 2022-2023

Tranches d'âge : 11 - 15 ans.

Principal : M. LIFANTE / **Principal Adjoint** : Mme ROSE

Courriel : www.clg-michel-ganges.ac-montpellier.fr

Téléphone : 04 67 73 67 78

Le collège Louise Michel scolarise 635 élèves (dont 12 en classe ULIS), provenant de 10 écoles réparties sur deux départements (30 et 34) avec des identités différentes : le pays cévenol (Ganges-Le Vigan), plus rural et traditionnel et l'autre tournée vers la capitale régionale distante d'une quarantaine de kilomètres. La carte scolaire est complexe car le collège accueille des élèves du Gard et de l'Hérault. Les enfants des 22 villages se répartissent dans dix écoles primaires, 7 dans l'Hérault et 3 dans le Gard.

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
26 avenue Pasteur, 34190 Ganges

Tel : 04 67 73 78 60 / courriel : contact@cdcgangesumene.fr / site : cdcgangesumene.fr

I. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

L'actuelle politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes s'articule autour d'objectifs généraux prioritaires définis dans le cadre du Projet Educatif Local :

- Favoriser le développement et l'épanouissement de tous les enfants en leur permettant à tous l'accès aux sports aux loisirs à la culture
- Contribuer à la réussite éducative de tous les enfants et les jeunes de notre territoire par des actions complémentaires à celle des parents et de l'école, en veillant à assurer un égal accès à tous (financier, géographique, social, culturel...)
- Contribuer à l'intégration des enfants dans le monde qui les entoure par l'apprentissage de la vie collective, de l'autonomie et de la citoyenneté (faire de chaque jeune un citoyen de demain) : c'est-à-dire aider les enfants à grandir et à se situer dans leur environnement, en développant, entre autres, l'ouverture culturelle, l'éducation à l'environnement et au patrimoine ainsi que les échanges avec des jeunes d'autres régions ou de pays européens
- Accompagner et coordonner les actions des acteurs locaux, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de continuité éducative
- Développer une démarche de qualité

Au travers de cette politique, les élus ont décliné des axes directeurs précis et prioritaires de travaux destinés à développer des actions à direction des jeunes de 11-25 ans :

- L'accès à l'information et à la citoyenneté
- L'insertion sociale et professionnelle
- Accès aux sports aux loisirs et à la culture
- La mobilité
- La prévention des conduites à risque *

* Suite à l'intégration à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), 3 axes d'actions se sont dégagés :

- Axe 1 : Prévenir et sensibiliser sur les pratiques à risque en matière de santé publique : Ecrans et substances psychoactives
- Axe 2 : Prévenir les consommations problématiques de substances licites et illicites et des usages détournés
- Axe 3 : Développer des actions spécifiques pour les enfants et les familles

Donner la possibilité aux jeunes d'apprendre par la mise en place d'actions collectives et solidaires. Proposer des méthodes d'apprentissages accés sur la citoyenneté, en favorisant les aspects ludiques, en privilégiant le « vivre ensemble » et en laissant la possibilité à l'ado de se développer à son rythme. Les actions menées auront pour finalité d'accompagner le jeune à devenir :

1/ Un individu capable d'être progressivement conscient de ses responsabilités, de faire des choix, de les assumer, de devenir autonome et responsable.

2/ Un citoyen engagé, participant activement à la vie de son territoire et capable de s'impliquer dans une démarche collective.

3/ Un individu capable de s'adapter, de s'intégrer à la société, dans le respect des règles établies et des valeurs promues.

II. Le fonctionnement

1) Accueil de Loisirs Périscolaire / Accueil de Loisirs au Collège

L'Accueil de Loisirs se doit d'être un lieu d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Ce n'est pas une « garderie ». Il est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité, grâce à des équipes formées et diplômées. Il est installé sur la commune de Ganges. Il est vecteur d'actions propres et d'informations auprès des jeunes, des familles et des élus. Il est partie intégrante du Projet Educatif de la Communauté de Communes.

2) L'équipe d'animation

Directeur : Julien BALVAY / Licence Staps- BAFD - PSC1

(En cas d'absence, un adjoint de direction diplômé « DE JEPS » remplacera la directeur).

Animateur : Cailar sophie : BPJEPS ; Faucheur Marion : BAFA

Interviennent ou le peuvent également sur l'accueil périscolaire :

- Des animateurs non diplômés
- Des stagiaires.
- Des volontaires en mission de service civique
- Des Intervenants extérieurs (associations, prestataires,)

3) Le collège Louise Michel

L'ALC est intégré dans le fonctionnement de l'établissement scolaire et fait donc partie de la vie du collège. Les personnels du collège qui composent l'équipe éducative, les agents généralistes, ... sont tous des acteurs potentiels de la structure d'accueil. Il est donc important de créer des liens de confiance entre les adultes et les jeunes qui en seront les bénéficiaires directs.

Le lieu d'accueil « le foyer » est mis à disposition par le collège.

4) Horaires et périodes

L'A.L.C sera ouvert toute l'année scolaire 2022-2023 du 19 septembre 2022 au 23 Juin 2023, hors vacances scolaires et jours fériés.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
12h30 à 14h00 → Accueil libre (<i>inscriptions le matin à la vie scolaire</i>)			
14h00 à 17h00 → Accueil de Loisirs Périscolaire			

→ Organisation des différents temps d'accueils :

- De 12h30 – 14h00 : Accueil libre : lecture, baby-foot, dessin, jeux de société...
- De 14h00 – 17h00 : La structure juridique « Accueil de Loisirs Périscolaire », sur ce temps-là, est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les intentions éducatives seront plus importantes sur ce temps d'accueil. Il sera donc le moment de développer des projets avec les jeunes. (Ex : micro entreprise, échanges intergénérationnels, actions collectives « de loisirs et/ou culturelles », projets en lien avec les associations du territoire « Web radio et journal du collègue, Théâtre forum sur la thématique de la prévention, etc.)

5) L'inscription :

Pour réaliser une inscription, le jeune devra retourner un dossier. Ces documents sont à retirer auprès du directeur de l'ALC ou au secrétariat de la Communauté de Communes (lors de la première venue). Le dossier se compose des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription
- De l'attestation d'assurance (qui couvre les risques scolaires et périscolaires)

Une cotisation annuelle de 5 euros est demandée à la famille. Les documents et la cotisation seront à remettre directement à la directrice de l'ALC.

6) Les locaux :

Le Foyer est un lieu d'accueil mis à la disposition de la Communauté de Communes par le Collège Louise Michel. Cet espace est aménagé en différentes « zones » d'activités : lecture, baby-foot, jeux de société, espace de discussion.

C'est un lieu de vie où les jeunes peuvent se détendre, se confier, se rencontrer, échanger, rêver, flâner, travailler sur des projets (collectif/individuel). C'est un lieu de socialisation où ils pourront acquérir de nouveaux savoirs.

La convention établie entre le Collège et la Communauté de Communes fixe la capacité d'accueil du local à maximum 22 jeunes simultanément.

La réglementation des accueils collectifs de mineurs fixe le taux d'encadrement à un animateur pour 14 mineurs de plus de 6 ans.

III. Intentions éducatives de l'équipe d'encadrement

1) Objectifs pédagogiques :

Les objectifs pédagogiques sont la déclinaison des attentes du projet éducatif et de ses valeurs. Pour ces raisons, nous tenons à travailler les points suivants :

➤ Les différents objectifs

Objectif pédagogique général 1	Impliquer les jeunes dans la vie de l'ALC
Objectifs opérationnels 1	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les jeunes sur les projets (collectif/individuel).• Proposer un Accueil de loisirs adapté en fonction de leurs besoins physiques et psychologiques.• Favoriser l'identification de l'ALC• Proposer des activités novatrices et de qualité répondant aux attentes des jeunes.• Permettre aux jeunes de faire évoluer l'organisation et la qualité de leur accueil• Favoriser l'expression• Exprimer sa position• Favoriser la prise d'initiative• Favoriser l'autonomie
Les moyens	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'implication des jeunes dans les projets de l'ALC, de l'établissement.• Permettre l'organisation et l'accompagnement de projets par les jeunes.• Mettre en place des activités communes.• Partager les expériences des jeunes à travers les échanges.

Objectif pédagogique général 2	Respecter le rythme de chacun
Objectifs opérationnels 2	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les capacités de chacun • Tenir compte des besoins de chacun • Être à l'écoute des besoins du jeune • Favoriser l'autonomie
Les moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des temps où les jeunes se retrouvent entre eux • Proposer des activités libres au choix • Laisser l'activité se dérouler • Aménagement des espaces diversifiés

Objectif pédagogique général 3	Découvrir de nouvelles pratiques
Objectifs opérationnels 3	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des temps de pratique et de découverte • Permettre au jeune de s'ouvrir sur l'extérieur
Les moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités innovantes • Proposer des activités culturelles • Proposer des activités sportives • Proposer des activités d'expression

Objectif pédagogique général 4	Apprendre la vie en collectivité
Objectifs opérationnels 4	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience du respect d'autrui et du lieu • Faire des choix en collectivité • Sensibiliser aux règles d'hygiène • Développer le partage et l'entraide • Favoriser l'autonomie
Les moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des jeux collectifs de coopération (création commune, choix collectif...) • Gérer le port du masque et les distanciations • Gérer la gestion du matériel • Faciliter des temps d'échanges et de relation (temps de paroles, proposition d'activité...)

Objectif pédagogique général 5	Accueillir tous les jeunes dans un espace accessible à tous et pour tous
Objectifs opérationnels 5	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des temps d'accueil personnalisés • Rencontrer les jeunes dans leur lieu de rencontre • Proposer des accueils libres
Les moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un tarif contenu • Ouvrir l'ALC à tous les jeunes du collège • Diffuser nos moyens de communications au plus large possible • Accompagner les ados sur la recherche d'une orientation, d'un stage, de loisirs.

Objectif pédagogique général 6	Faire de la prévention auprès des jeunes (addiction aux écran, tabac, alcool, réseaux sociaux, ...)
Objectifs opérationnels 6	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les jeunes dans des projets sur ces thématiques • Sensibiliser les jeunes au danger du numérique • Sensibiliser les jeunes au danger des addictions
Les moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des temps d'échanges/temps forts autour des problématiques jeunesse (écran, harcèlement, drogues, cigarette, ...). • Faire intervenir des spécialistes, des professionnels sur les problèmes liés à la jeunesse. • Orienter les jeunes vers les professionnels compétents. • Mettre à disposition des supports de communication dans l'ALC. • Proposer aux jeunes la rédaction des moyens de communications sur les addictions • Créer des temps de sensibilisation à travers des activités ludiques (théâtre, court métrage, clip,...)

Objectif pédagogique général 7	Favoriser la mixité des publics
Objectifs opérationnels 7	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer la confiance entre les jeunes entre eux et entre jeune et adulte • Aider le jeune à prendre conscience du monde qui l'entoure • Développer le sens du partage
Les moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des temps de concertation • Libérer/stimuler la parole. Faire en sorte que tous les jeunes puissent s'exprimer. • Favoriser et Privilégier l'écoute et ses conditions. • Mettre en place des bilans collectifs (activité, projet) • Mettre en place des activités communes.

2) Rôles de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation a une mission et des tâches correspondantes. Nous devons tous être sur une même ligne directrice, celle de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible. Pour ce faire, il est essentiel de décliner les missions qui suivent :

a) Le rôle de la direction :

Il met en œuvre le projet pédagogique de la structure. Il est garant de celui-ci et de la sécurité de chacun : physique, affective, matérielle.

Il est responsable du budget de la structure et il est nommé par arrêté du Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises comme régisseur principale de l'ALC. Il a la responsabilité morale et pénale des jeunes sur ce temps d'accueil. Le directeur/animateur mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les jeunes et les animateurs. Il doit veiller au bon déroulement du projet et des activités.

- ✓ Entretient un lien privilégié avec l' élu référent de la Communauté de Communes et les responsables du service enfance et jeunesse.
- ✓ Garantit les objectifs éducatifs et pédagogiques.
- ✓ Gère l'équipe et tisse un lien important avec les partenaires.

Hormis la gestion administrative et matérielle du centre, ses fonctions sont multiples et souvent indissociables :

- ✓ Veille aux relations établies entre l'animateur et le cadre environnant, ainsi que celles établies entre l'équipe éducative,
- ✓ Veille au respect du suivi des projets d'activités : constitution, mise en place et déroulement des activités.
- ✓ Garantit la sécurité physique et affective des enfants et des personnels.
- ✓ Assure une participation active à la mise en place du programme, au même titre que les animateurs acteurs dans la préparation du centre.
- ✓ Reste vigilant au suivi et à l'évaluation des compétences et aptitudes des stagiaires en formation B.A.F.A. et B.A.F.D.

b) Le rôle des animateurs :

Les animateurs sont sous la responsabilité du directeur. Ils se conforment aux objectifs pédagogiques et éducatifs et les appliquent. Leur travail s'inscrit dans une démarche d'équipe, de partage de connaissances, de communication. Ils participent à l'élaboration de du projet et à la vie collective de l'ALC. Grâce à un travail en équipe, les besoins exprimés des jeunes permettront le réajustement du projet.

Les animateurs doivent considérer le jeune comme une personne unique et globale. Il est essentiel d'établir avec tous une relation de confiance et de communication basée sur le respect mutuel et dans un cadre strictement professionnel.

Ils doivent aussi soutenir les jeunes mais ne pas agir à leur place. Ils représentent pour eux l'adulte référent et à ce titre doivent avoir un comportement exemplaire. Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des jeunes sur les temps d'accueil de l'ALC.

L'équipe éducative et pédagogique s'engage à atteindre les objectifs fixés lors de la création du projet.

L'« **Animateur** » est le vecteur opérationnel du projet pédagogique en concevant les projets et les concrétisant.

Il est « **acteur** ». Il doit : "**donner vie**" à ses projets. Il lui est demandé de "**savoir être imaginaire**" et "**savoir s'adapter**".

Auprès des jeunes

- Il est garant de la sécurité physique et affective des jeunes.
- Il est à l'écoute des jeunes et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des jeunes.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les jeunes en tant qu'individu à part entière.

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
26 avenue Pasteur, 34190 Ganges

Tel : 04 67 73 78 60 / courriel : contact@cdcgangesumene.fr / site : cdcgangesumene.fr

- Il fait part à ses collègues des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité.
- Il sait s’amuser avec eux.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, ...)
- Il communique les informations
- Il soutient ses collègues

3) Cadre éducatif de l'équipe :

L'équipe d'encadrement travaille sur une démarche éducative. Elle prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chacun.

Dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités, mais également en tant qu'accueil, sécurisé, convivial, il doit réunir toutes les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie dans le foyer.

Il est important que les jeunes soient impliqués en leur donnant une réelle place dans le projet. Il est important qu'il trouve un intérêt à s'impliquer dans les activités.

Nous avons aussi pour ambition d'**engager les jeunes sur des notions de parcours éducatif :**

Prévention des conduites à risques, sport & santé, artistique, démocratie & citoyenneté, patrimoine & environnement, ...

Les jeunes sont inscrits dans des projets et sont des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Complémentaire de l'enseignement classique, l'équipe de l'ALC devra être amenée à s'appuyer sur des enjeux de l'actualité : éducation aux médias, réseaux sociaux et traitement de l'information.

C'est aussi en s'appuyant sur les valeurs et principes de la République et sur des socles de connaissances, de compétences et de culture, que nous serons amenés à développer des parcours : citoyen, artistique, sportif, environnemental, etc.

4) Le public « les 11 / 15 ans »

Les jeunes sont autant acteurs que des consommateurs ! Ils participent au choix des activités, par le vote et par la demande. Ils seront également consultés sur l'édition de la charte de bonne conduite. Ce sont eux qui font vivre le projet pédagogique au travers de leurs participations à l'intérieur de la structure.

L'adolescence est dans une phase complexe de développement et de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité propre. (Besoins de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses copains et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents).

C'est une période d'initiations, de découvertes d'expérimentations au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils sont dans une période rebelle quasi permanente avec les adultes.

Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin que nous leur fixions un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir desquels ils vont se construire. Ils ont besoin d'être orienté sans pour autant être surprotégés.

Nous pensons que l'adolescence est une bonne période pour mettre des projets en place car leur besoin correspond avec des actions que l'on souhaite mener.

La méthode privilégiée prendra la forme de pédagogie active où le jeune aura un rôle concret. Il sera concerté dans la prise de décision, après concertation ou collaboration avec l'adulte.

Les besoins des jeunes de 11 -15 ans

- L'autonomie
- La responsabilisation
- L'écoute
- L'estime de soi
- Besoins d'exprimer son avis
- L'appartenance à un groupe
- Le développement de la conscience sociale et morale

5) Sécurité matériel, affective et physique

a) La sécurité matérielle :

Les acteurs sont informés de l'ensemble des consignes de sécurités à respecter. Ces dernières se distinguent en plusieurs points :

- **Réglementation incendie :**
 - Procédure d'évacuation.
 - Les extincteurs, les portes de sorties.

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
26 avenue Pasteur, 34190 Ganges

Tel : 04 67 73 78 60 / courriel : contact@cdcgangesumene.fr / site : cdcgangesumene.fr

- **Dégradation ou anomalie matérielle** (vitre brisée, fil électrique à nu, etc. ...) : Informer la directrice.
- **Les animations sont soumises à des règles de sécurité** imposées par la législation française.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est instauré dans l'établissement. L'équipe éducative suivra donc les consignes en cas de problèmes.

b) La Sécurité physique et affective :

Comme dans toutes les collectivités, l'Accueil de Loisirs au Collège ne sera pas à l'abri de conflits et de rapports de force entre les jeunes. Il peut arriver que des adolescents se chamaillent, se fassent mal physiquement comme affectivement. Difficile à prévenir, cette forme de violence peut néanmoins être modérée par la communication et la présence constante d'un adulte auprès d'eux.

La violence d'un adulte envers un jeune sera très lourdement sanctionnée, et sans possibilité de négociation. Dialogue et vigilance sont encore les moyens les plus sûrs pour éviter ce type d'écueil.

Toute forme de violence physique est la conséquence d'une agression affective antérieure. L'incivilité, les injures, la mesquinerie, la moquerie, l'indignité, ..., sont autant de formes de "Violence Affective" qui font bien souvent plus mal que des traumatismes physiques. Des formes plus discrètes, comme le rejet, l'humiliation, l'intimidation, l'isolement, la corruption, l'exploitation et le retrait d'affection, sont assimilés à une violence psychologique et donc affective. Parce que plus "secrètes", ces formes de violence réclament de la part des adultes une vigilance plus intense dans leurs actes et leurs dires.

c) Hygiène, santé :

↪ Hygiène corporelle :

- Faire attention à la présence des poux,
- Signaler toute présence anormale de réaction cutanée (coup de soleil, allergies, ...).

↪ Hygiène vestimentaire :

- Respect des vêtements d'autrui,
- Pas d'échange de vêtements (dermatose, poux, ...).

↪ Les premiers soins (lien avec l'infirmière du collège est indispensable):

- Traitement médical (ordonnance obligatoire),
- Soins d'une blessure ou d'un traumatisme léger,

- Pour des affectations graves, il faut impérativement faire appel aux services de secours.

d) Les règles de vie :

Pour que règne une bonne qualité de vie au foyer, il est important que les jeunes et les adultes adoptent et respectent les mêmes directives. Celles-ci sont réunies dans ce que nous nommerons communément les règles de vie/la charte de l'ALC.

Ceci étant, les règles de vie ne sont louables que si elles répondent aux critères et aux attentes que défendent ce Projet Pédagogique. La qualité de vie du centre n'est ainsi reconnaissable que lorsque sont rendus opérationnels les points suivants :

- **Avoir atteint les objectifs éducatifs et pédagogiques,**
- **Prises de conscience par chaque individu de ses responsabilités, de ses valeurs et de celle des autres, dans le respect des différences,**
- **Sécurité physique et affective,**
- **Bonne communication,**
- **Convivialité, plaisir, épanouissement,**
- **Respect, d'autrui, de soi, du matériel, du temps et de l'espace,**
- **Rythme de vie équilibré**

Au-delà de ces arrêtés, les règles de vie sont déterminées avec Le directeur, les animateurs et/ou les jeunes. Aussi, est-il fortement conseillé de l'élaborer "avec" les jeunes et les adultes, à partir des conditions non-négociables.